

# SITTOMAT

## Comité syndical

---

**03 AVRIL 2024**

### **Procès-Verbal**

**Étaient présents :**

Gilles VINCENT, Président  
Robert BENEVENTI  
Jean-Luc GRANET  
René CASTELL  
Jean TEYSSIER  
Patrick BOUBEKER  
Robert BERTI  
Jean-Luc VITRANT  
Michel LE DARD  
Ange MUSSO  
Albert TANGUY

Michel OLLAGNIER  
Michel MARIN  
Sandra LE BEC PEINADO  
Géraldine GONELLA  
Laurent LAUGA  
Sylvain CROUZET

## **ORDRE DU JOUR**

I.	1862 - Approbation du Compte Financier Unique 2023 du SITTOMAT.....	3
II.	1863 – Affectation des résultats 2023.....	4
III.	1864 – Adoption du Budget Primitif 2024 du SITTOMAT .....	5
IV.	1865 – Révision de l’AP-CP de l’opération de construction du centre de tri des collectes sélectives .....	7
V.	1866 – Autorisation de signature des marchés d’achats de composteurs et lombricomposteurs .....	8
VI.	1867 – Autorisation de signature des marchés de tri des DDS en déchèteries .....	9
VII.	1868 – Renouvellement d’une activité accessoire au profit de Monsieur Sylvain CROUZET .....	10

## I. 1862 - Approbation du Compte Financier Unique 2023 du SITTO MAT

### Robert BENEVENTI

Merci et bonjour à tous. C'est une nouveauté. C'est une présentation nouvelle des comptes financiers. Nous allons commencer par le fameux CFU, le Compte Financier Unique 2023. Dans toutes nos collectivités, on va être tous obligés de l'adopter petit à petit. Nous, on a devancé un petit peu.

Le CFU, c'est l'addition du compte du trésorier avec le Compte Administratif (CA). C'est un seul Compte Financier Unique, ce qui me paraît très logique.

Le Compte Financier Unique se présente pour 2023 de la manière suivante. On rappelle d'abord toutes les prévisions budgétaires que nous avons votées, que ce soit en investissement comme en fonctionnement. Nous avons un total cumulé de 89 162 321 euros en prévision budgétaire en recettes totales. En dépenses, nous avons une autorisation budgétaire au total de 98 412 868 euros car il y avait un excédent à récupérer.

Ce qui compte, c'est ce qui est réalisé. En recettes, on a réalisé 74 465 897 euros et en dépenses, on a réalisé 72 637 421 euros, mais il reste à réaliser 3 783 287 euros. Cela nous donne un solde des réalisations de l'exercice de 1 828 476 euros, des résultats antérieurs reportés à hauteur de 9 250 546 euros et un solde de résultat de clôture de 11 079 023,12 euros. On retire les restes à réaliser parce qu'il faudra les financer de 3 783 287 euros. Nous avons un résultat net cumulé de 7 295 735 euros. C'est très important pour l'équilibre du futur budget 2024.

Voilà comment se présente rapidement le Compte Financier Unique. Le graphique qui vous est présenté a le mérite d'être très lisible. Il est en K€. Sur le total de 65 496 000 euros, en dépenses des ordures ménagères résiduelles et du refus de tri, nous avons 26 162 000 euros. Les déchetteries, c'est 14 697 000 euros.

Vous avez les deux principales lignes. Ensuite, tout cela décroît logiquement avec le transport (4 073 000 euros), CITEO (4 041 000 euros), les reprises de provision (3 500 000 euros), le tri de la collecte sélective du golfe de Saint-Tropez et de Méditerranée Portes des Maures (3 118 000 euros), la participation financière (2 792 000 euros), l'intéressement de ZEPHIRE (2 202 000 euros), la commercialisation de la collecte sélective pour l'aire toulonnaise (1 901 000 euros), les recettes déchetterie (1 424 000 euros), les créances liquidation Ecorecept (avec des provisions de 853 000 euros), les frais de contrôle de ZEPHIRE (360 000 euros) et les autres produits (318 000 euros). La quote-part de subvention d'investissement est de 55 000 euros.

C'est une présentation plus simple, mais très lisible. Elle nous permet de voir l'essentiel, de laisser tomber les euros et les centimes et de bien montrer la proportion des lignes de dépenses et de recettes.

Nous avons maintenant les dépenses à hauteur de 58 856 000 euros : le traitement à l'usine pour 17 001 000 euros, les déchetteries pour 14 697 000 euros, les collectes sélectives de l'aire toulonnaise pour 7 186 000 euros, les transports pour 3 543 000 euros, la TGAP pour 3 239 000 euros, le tri et la collecte sélective de Saint-Tropez et Méditerranée Porte des Maures pour 3 118 000 euros, les transports et traitements REFION pour 2 149 000 euros, la dotation aux amortissements pour 1 820 000 euros, le reversement des recettes déchetteries pour 1 209 000 euros, la communication pour 1 072 000 euros, les dotations aux provisions Ecorecept pour 837 000 euros, la charge de personnel pour 723 000 euros, le réajustement des OM pour 670 000 euros, les autres charges à caractère général pour 473 000 euros, les distributions des composteurs pour 463 000 euros, les honoraires pour 277 000 euros, la taxe foncière de l'usine pour 168 000 euros, la distribution des composts en déchetterie pour 118 000 euros et les autres charges de gestion pour 85 000 euros. Voilà pour la répartition des dépenses.

Ensuite, nous avons le tableau des investissements pour 2023. En recettes d'investissement, il y a eu les subventions du centre de tri dans le cadre du fonds friches pour 2 655 000 euros, les subventions du centre de tri pour l'avance CITEO pour 180 000 euros, les subventions du schéma de traitement des biodéchets pour 25 000 euros. On a fait un petit emprunt parce qu'on avait peur de manquer d'argent à un moment donné. Les subventions mettent un certain temps à rentrer, donc on a fait un petit emprunt de 2 150 000 euros. L'amortissement est de 1 820 000. L'opération patrimoniale est de 404 000 euros.

**Christophe DELIGNY**

Il y a du rattrapage sur les années antérieures, principalement sur des études.

**Robert BENEVENTI**

Sur les opérations patrimoniales ?

**Christophe DELIGNY**

Oui.

**Robert BENEVENTI**

D'accord. Ensuite, les affectations des résultats pour 2022 sont de 1 736 000 euros. En recettes d'investissement, nous avons 8 970 000 euros. En dépenses, vous avez toutes les opérations que vous retrouvez sur deux colonnes, ceux qui ont été mandatés et ceux qui restent à réaliser. L'opération 971 concernant les colonnes et les déchetteries est de 797 267 euros et il reste 896 864 euros. L'opération 972 concernant l'usine, le quai de transferts et les biodéchets et divers est de 3 556 051 euros et en restes à réaliser de 2 229 678 euros. L'opération 973 concernant les composteurs, nous avons mandaté 1 550 443 euros et il reste à réaliser 143 169 euros. L'opération 974 concernant le quai de la Mole est de 8 650 euros. C'est une fin de marché.

L'opération 975 concernant le centre de tri, c'est l'autorisation de programme pour 7 408 704 euros mandatés et 513 577 euros en restes à réaliser. D'ailleurs, nous avons une délibération pour réviser cette autorisation de programme. L'opération 976 concerne le programme LIFE, qui est une subvention européenne, c'est de 1 012 euros et en dépenses d'ordre, nous avons 458 883 euros. On est à 13 781 000 euros et 3 783 000 euros de reste à réaliser.

Voilà pour la présentation du Compte Financier Unique. Il y a une délibération. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions particulières. Vous avez les comptes. Ils sont clairs. Je vais le mettre aux voix. Qui est pour adopter ce Compte Financier Unique ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous rappelons Monsieur le Président et nous allons poursuivre les autres délibérations. Monsieur le Président, le Compte Financier Unique a été voté à l'unanimité.

## **II. 1863 – Affectation des résultats 2023**

**Robert BENEVENTI**

On passe à l'affectation des résultats. On vient de voir comment on a obtenu les résultats et on va vous proposer une affectation que je vais essayer de vous expliquer.

D'abord, concernant les résultats de la section de fonctionnement, nous avons un excédent de 6 639 992 euros. Nous rajoutons le résultat reporté de l'exercice 2022 de 10 226 088 euros, qui est très important. Cela nous donne un résultat de clôture très confortable de 16 866 081 euros.

Le résultat de la section d'investissement était un déficit de 4 811 516 euros au départ. Le résultat reporté de l'exercice antérieur était aussi un déficit de 975 541 euros, ce qui nous donne un résultat

de clôture déficitaire de 5 787 058 euros et une dépense d'investissement en restes à réaliser de 3 783 287 euros, soit un résultat de clôture 2023 avec les restes à réaliser déficitaire de 9 571 346 euros.

Concernant la couverture du déficit d'investissement de 5 787 058,49 euros, nous l'inscrivons au BP 2024 en dépenses d'investissement. La proposition que nous faisons est d'affecter en recettes d'investissement au BP 2024 la couverture, non seulement du déficit d'investissement, mais également des restes à réaliser, ce qui fait un total de 9 570 346,35 euros. Nous avons un report au BP 2024 en recettes de fonctionnement de 7 295 735,26 euros.

Comme vous pouvez le constater, le résultat très excédentaire et très confortable obtenu en fin d'année 2023 nous permet non seulement de couvrir la totalité du déficit et restes à réaliser de l'investissement, mais aussi de reporter un excédent très confortable également de 7 295 735,26 euros. Voilà l'affectation des résultats qui sont proposés.

### **Le Président**

Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

## **III. 1864 – Adoption du Budget Primitif 2024 du SITTOMAT**

### **Robert BENEVENTI**

Sur le budget primitif, je vous propose de continuer dans ce type de présentation, mais si vous le souhaitez, on pourra entrer dans le détail de chaque chapitre. Compte tenu du fait que l'option a été de faire une présentation simplifiée, nous allons continuer. En dépenses et en recettes, nous avons des crédits d'investissement votés au titre du présent budget pour 18 626 840 euros de dépenses et 28 197 186 euros de recettes. Nous avons reporté les restes à réaliser pour 3 783 287 euros et nous avons reporté le solde d'exécution négatif de la section d'investissement pour 5 787 058 euros. Évidemment, lorsqu'on additionne cela aux crédits votés, nous arrivons à 28 197 186 euros équilibrés par les recettes. C'est pour la partie investissement.

Pour la partie fonctionnement, nous avons 77 677 735 euros au titre du présent budget en dépenses et 70 382 000 euros en recettes. Nous avons aussi le report de fonctionnement excédentaire de 7 295 735 euros, ce qui nous donne bien un équilibre sur cette section de fonctionnement de 77 677 735 euros. Les deux additionnés, Monsieur le Président, je crois que c'est la première fois que nous avons un budget de cette importance. C'est un budget de 105 874 921,61 euros. C'est le budget du SITTOMAT pour 2024. Vous avez les explications dans le tableau qui suit.

Nous avons les recettes en premier. Il y a les ordures ménagères résiduelles et les refus de tri pour 26 390 000 euros, les déchetteries pour 17 452 000 euros, les résultats du fonctionnement reporté pour 7 296 000 euros, l'aide de CITEO pour 4 119 000 euros, l'intéressement de ZEPHIRE pour 3 670 000 euros, les transports pour 3 664 000 euros, le tri de Saint-Tropez et Méditerranée Porte des Maures pour 3 586 000 euros et la participation financière de nos collectivités n'est que de 2 972 000 euros.

Les recettes déchetterie sont de 2 424 000 euros, la commercialisation de l'aire toulonnaise pour les consignes de tri sont de 2 029 000 euros, l'équilibrage pour l'aire toulonnaise est de 1 956 000 euros puisqu'on refacture maintenant à l'euro l'euro. La subvention distribution composteur est de 1 000 000 euros, le dépôt de Manjastre est de 549 000 euros, les frais de contrôle ZEPHIRE sont de 360 000 euros, les autres produits sont de 140 000 euros et la quote-part de subvention d'investissement 71 000 euros. Vous avez la répartition de toutes les recettes pour 2024.

Après, vous avez les dépenses en fonctionnement. Le traitement à l'usine est de 18 523 000 euros, les déchetteries sont de 17 452 000 euros. Le virement à la section d'investissement est un point

important parce que dans le futur, pendant toute la construction, il va falloir que cette ligne soit importante. Le virement à la section d'investissement est de 8 594 000 euros. Ensuite, la collecte sélective de l'aire toulonnaise est de 8 361 000 euros, le transport est de 3 813 000 euros, la TGAP est de 3 780 euros et le tri de Saint-Tropez et Méditerranée Porte des Maures est de 3 586 000 euros. Là aussi, c'est toujours équilibré. Le reversement en recettes des déchetteries est de 2 639 000 euros, le transport et le traitement des REFIOM sont de 2 516 000 euros, la dotation aux amortissements est de 2 300 000 euros. Cette ligne est importante aussi parce que c'est une épargne forcée qui vient alimenter l'autofinancement. Le réajustement des ordures ménagères est de 1 574 000 euros, la communication est de 1 087 000 euros, la charge de personnel est de 920 000 euros. Là, il y a une augmentation. Les autres charges à caractère général sont de 593 000 euros, la distribution des composteurs est de 555 000 euros, Manjastre est de 400 000 euros, l'usine CET est de 362 000 euros, la taxe foncière de l'usine est de 180 000 euros, la charge financière est de 141 000 euros, la distribution compost et déchetterie est de 123 000 euros, les autres charges de gestion courante sont de 119 000 euros et les honoraires sont de 60 000 euros. Vous voulez dire un mot sur les charges de personnel ?

### **Christophe DELIGNY**

Sur les charges de personnel, pour 2024, il y a un agent de catégorie C qui rentre au mois de mai, ce qui va permettre de soutenir et de renforcer tout ce qui concerne l'exécution budgétaire parce qu'on a un budget qui a augmenté, comme vous le dites. Il y a eu des opérations qui nécessitent des temps importants pour exécuter le budget et qui vont permettre aussi d'épauler au niveau du suivi d'exécution des marchés publics.

On a également un CDD qui fait l'objet d'une délibération aujourd'hui. On l'avait fait rentrer en novembre de l'année dernière pour franchir le seuil du renouvellement de tous les marchés ex-Ecorecept. On l'a également fait travailler sur un audit de la commande publique et sur la performance en général. Il y a des questions qui se posent sur les prix qu'on souhaite remettre un peu au centre des travaux du syndicat. On propose de le prolonger au moins jusqu'à la fin de l'année.

Cela fait des charges supplémentaires qui expliquent ces dépenses supplémentaires sur la masse salariale.

### **Le Président**

J'ai souhaité qu'on devienne un peu plus réactif sur les prix. Suite à l'affaire Ecorecept, on s'est aperçu qu'on subissait sur les encombrants. On subit sur des dépenses pour certains nombres d'apport que nous avons, donc l'idée est de regarder comment on pourrait faire. Comme je vous l'ai dit, il serait intéressant d'avoir une réunion du conseil syndical consacrée uniquement à cela pour faire du *brainstorming* et voir ensuite comment on pourrait faire techniquement pour faire baisser nos prix, notamment faire une comparaison entre nos prix et les prix qui se pratiquent par ailleurs. On va devoir aborder le traitement des biodéchets, donc il faudrait qu'on sache exactement où on va. Cela veut dire qu'il faut faire une petite étude. Au lieu de passer par un bureau d'études, il faudrait le faire en interne.

### **Robert BENEVENTI**

Merci beaucoup. On poursuit avec l'investissement. Il y a toute une série de recettes. La subvention du centre de tri pour les fonds friches est de 867 000 euros. La subvention LIFE pour l'achat de composteurs est de 40 000 euros. La subvention schéma de traitement des biodéchets est de 57 000 euros. C'est une ligne d'emprunt qui est écrite. Après, on fait un tirage ou on ne fait pas de tirage. Pour 6 644 105 euros, tout dépendra de l'avancement des travaux et des mandatements à faire.

### **Christophe DELIGNY**

Il a été envisagé comme emprunt d'équilibre.

## **Robert BENEVENTI**

Oui. L'amortissement est de 2,3 millions d'euros. Les opérations patrimoniales sont de 125 000 euros. L'affectation des résultats de l'exercice 2023 est de 9 570 346 euros. Je vous ai largement expliqué cela, donc je n'y reviens pas. Le virement de la section de fonctionnement est de 8 593 735 euros. Jusque-là, on est plutôt à l'aise. Cela nous fait un total de 28 197 186 euros en investissement et en recettes. Ces recettes nous permettent de réaliser nos sept opérations.

L'opération 971 colonne et déchetterie est de 1,56 million d'euros, plus restes à réaliser qui est de 896 864 euros. L'opération 972 de l'usine, quai de transferts, biodéchets et divers est de 2 526 150 euros et de 2 229 678 euros de restes à réaliser. L'opération 973 pour les composteurs est de 807 000 euros et 143 169 euros de restes à réaliser. L'opération 974 concernant le quai de la Mole est de 50 000 euros de manière à ne pas être pris au dépourvu en cas de nécessité. L'opération 975 concernant l'autorisation de programme pour le centre de tri est de 11 583 690 euros et 513 577 euros de restes à réaliser. L'opération 976 concernant le programme LIFE est de 200 000 euros. L'opération 977 concernant les équipements de déchetterie est de 2 100 000 euros. Ce sont les fameuses bennes qu'on rachète. On ne les loue plus, elles sont à nous. Ensuite, il y a le remboursement du capital emprunté pour 108 000 euros et les dépenses d'ordre pour 196 000 euros

Cela nous donne trois colonnes. La première colonne est une nouvelle proposition pour 18 626 840 euros et restes à réaliser pour 3 783 288 euros. Le solde d'exécution du budget précédent était déficitaire à hauteur de 5 787 058 euros. Les trois additionnés donnent bien 28 197 186 euros. Voilà comment se présente le projet de budget 2024. Est-ce que vous avez besoin d'autres explications ? Je ne pense pas. Tu peux le mettre aux voix.

## **Le Président**

OK. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

## **IV. 1865 – Révision de l'AP-CP de l'opération de construction du centre de tri des collectes sélectives**

### **Robert BENEVENTI**

On passe à la révision de l'AP-CP qui vous est présentée et qui me paraît très claire. Il s'agit de la création du centre de tri des collectes sélectives. En 2023, le montant de l'AP était de 38 387 000 euros hors taxes. On vous propose de passer ce montant à 44 843 293 euros.

### **Christophe DELIGNY**

C'était avant qu'on ne notifie le marché global de performance attribué en décembre dernier au groupement SUEZ.

### **Robert BENEVENTI**

Est-ce que cela va modifier encore ?

### **Christophe DELIGNY**

Non. Cela modifiera le montant des révisions et éventuellement des aléas.

### **Robert BENEVENTI**

Sur les AP-CP, ce sont surtout les CP qu'il faut voir. Les AP, c'est l'autorisation de programme.

## **Christophe DELIGNY**

Dans l'AP, on a prévu des sommes pour révision. Comme je l'avais dit la semaine dernière, il y a un petit million d'euros pour prendre en compte à peu près 2 à 3 % de révision annuelle jusqu'à la livraison des travaux fin 2025.

## **Robert BENEVENTI**

Vous voyez l'évolution. Pour 2022, il n'y a pas de changement. Pour 2023, par rapport aux 8,8 millions d'euros de prévus en crédit de paiement, en réalité, il n'y a que 7 783 704 euros. Pour 2024, il est prévu 12 97 267 euros. Jusque-là, on est plutôt en retrait. Par contre, à partir de 2025 et après, en 2026, nous aurons la prise en charge totale puisqu'on passe à 19 685 105 euros en 2025, contre 14 536 000 euros de prévus. En 2026, on espère que ce sera la dernière année puisque normalement, c'est la fin du programme. La fin du programme est estimée à 5 628 681 euros en crédit de paiement.

## **Le Président**

Vous avez des questions ? Puisqu'on est en train de parler de l'AP-CP, pour ceux qui passent en voiture devant, on peut s'apercevoir qu'il n'y a plus de bâtiments. Cela veut dire qu'on a bien commencé. Je voulais vous dire aussi que nous avons rencontré l'AFUZI, qui est l'association des entreprises qui sont sur le site de La Farlède et de La Garde, pour présenter le projet du centre de tri. Il y avait une trentaine de participants. Le Président m'a envoyé un message le lendemain en me disant que cela s'était bien passé, même si cela a un peu tangué au début parce que je me suis permis de leur dire que c'étaient aussi leurs déchets qu'on allait traiter.

On a compris que ce qui les gênait est qu'en venant s'installer là, on obérait un certain nombre de possibilités pour les entreprises qui sont déjà installées de s'agrandir. On leur expliquait qu'on avait une mission d'intérêt général et qu'on n'avait pas dit : « On va venir s'installer ici pour vous embêter ». On n'avait tout simplement pas d'autre solution. C'est le seul terrain qui faisait 1,5 hectare et qui permettait d'installer un centre de tri. Au final, cela s'est bien passé. Le Président m'a redit que la majorité des personnes qui étaient présentes ont été rassurées sur le fonctionnement futur du centre de tri.

Je vous propose de passer au vote de cet AP-CP. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

## **V. 1866 – Autorisation de signature des marchés d'achats de composteurs et lombricomposteurs**

### **Le Président**

Je vais passer la parole à Ange pour la signature des marchés d'achats de composteurs et lombricomposteurs. Il y a toujours des gens qui disent n'importe quoi, mais je lisais dans la presse officielle sur les déchets que les associations de protection de l'environnement ont fait pression sur le ministère pour que le ministère fasse pression sur les collectivités pour aller de l'avant sur les biodéchets.

Le journaliste qui faisait cet article racontait que s'il y a un nombre de collectivités qui se sont lancées il y a quelques temps, avant l'obligation du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans des collectes en porte-à-porte de biodéchets, ils sont presque tous en train d'y revenir. Ils prennent l'exemple de Paris où, dans certains quartiers, ils avaient installé du porte-à-porte et ils arrivaient à collecter 3 kilogrammes par an et par habitant. Ils ont arrêté. Cela coûte une fortune.

### **Une intervenante**

*(hors micro inaudible-00'34'42)*



## **Le Président**

Non, 85 kg, c'est la production d'une personne. La quantité espérée, en théorie, c'est la moitié et en pratique, si on fait 20 kg, c'est déjà bien. Ils expliquaient que, par exemple, la Ville de Paris et le syndicat SYCTOM ont décidé de revenir en arrière et de distribuer des lombricomposteurs et des composteurs partagés pour toutes les résidences qui sont dans la couronne parisienne. C'est un peu dans l'air du temps. C'est ce qui correspond aujourd'hui à notre stratégie.

## **Ange MUSSO**

Monsieur le Président, mes chers collègues, pour ces composteurs et lombricomposteurs, on avait fait trois lots : un lot numéro 1 acquisition de composteurs en plastique, un lot numéro 2 acquisition de composteurs collectifs en bois de 600 litres et 900 litres et un lot numéro 3 acquisition de lombricomposteurs individuels, trois à quatre personnes et quatre à six personnes, achat de lombrics et prestation de formation animée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 mars. Elle a classé numéro 1 la société SULO pour le lot 1, numéro 1 la société LOV NOW pour le lot 2 et numéro 1 la société Ferme du Moutta pour le lot 3.

Je vous propose d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés d'acquisition avec les sociétés SULO pour le lot 1 (composteurs en plastique), LOV NOW pour le lot 2 (composteurs collectifs en bois) et Ferme du Moutta pour le lot 3 (lombricomposteurs).

## **Le Président**

Des questions ?

## **Un intervenant**

*(hors micro inaudible-00'36'42)*

## **Le Président**

Est-ce que vous avez des questions ?

Merci. On va passer à la délibération. Vous avez des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité

## **VI. 1867 – Autorisation de signature des marchés de tri des DDS en déchèteries**

### **Ange MUSSO**

La Commission Mixte réunie le 27 mars 2024 a donné un avis favorable au dossier.

Le SITTOMAT a une convention avec l'éco-organisme ECO DDS qui prend en charge de manière opérationnelle certaines catégories de déchets dangereux en déchèteries et apporte également un soutien financier au Syndicat.

Les déchets pris en charge ont des caractéristiques précises qui peuvent induire des erreurs de tri de la part des gardiens de déchèteries entre ceux qui relèvent de la REP (responsabilité élargie du producteur soutenue par l'éco-organisme) et ceux qui restent à la charge de la collectivité. Par ailleurs, des délais stricts doivent être respectés pour réaliser les commandes de l'enlèvement de ces déchets par ECO DDS.

Afin d'éviter tout déclassement et d'anticiper le passage du chimiste de l'éco-organisme, il convient de contrôler la qualité du tri et valider les besoins d'enlèvements :

- Contrôle des DDS du périmètre ECO DDS,
- Fermeture des contenants avant enlèvement par le prestataire de la REP

- Transmission des demandes au SITTOMAT afin de réaliser les commandes sur le portail de l'éco-organisme dans les délais impartis.

Une convention existait avec la société SOFOVAR pour réaliser ses prestations, qui est arrivée à échéance.

Une procédure d'appel d'offres ouverts a ainsi été lancée selon deux lots géographiques :

- Lot n° 1 : déchèterie de la CASSB, MTPM et CCVG (Aire Toulonnaise)
- Lot n° 2 : déchèterie de la CCGST

Il s'agit d'un marché à bons de commande, les prestations étant réglées par l'application d'un bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. Sa durée est d'un an, renouvelable au maximum trois fois par période d'un an.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 27 mars 2024, préalablement au présent Comité Syndical, a classé en n° 1 la société SO.FO.VAR pour les lots n° 1 et 2, laquelle a présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement précisés dans le règlement de la consultation.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir :

1- Adopter l'exposé qui précède

2- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés d'acquisition avec les sociétés SO.FO.VAR pour le lot n° 1 (aire toulonnaise), et pour le lot n° 2 (CCGST),

3- Dire que les crédits correspondants sont et seront inscrits aux Budgets 2024 et suivants à l'article 011611 de la section de fonctionnement.

### **Le Président**

Est-ce que vous avez des questions ?

Merci. On va passer à la délibération. Vous avez des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité

## **VII. 1868 – Renouvellement d'une activité accessoire au profit de Monsieur Sylvain CROUZET**

### **Le Président**

Cette procédure administrative vise à pouvoir faire appel à des fonctionnaires territoriaux. C'est le cas pour la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez. L'arrêté concernant Sylvain CROUZET, ingénieur principal, arrive à échéance. On vous propose de la renouveler en précisant que l'intervenant percevra, au titre des fonctions susvisées, une indemnité forfaitaire mensuelle brute de 550 euros non soumise à des contributions sociales, à l'exception de la CSG et de la CRDS. Il lui revient la décision de cotiser à une caisse de retraite.

Avez-vous des questions ? Pas de questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

## **VIII. 1869 – Autoriser le contrat d'un agent contractuel sur emploi non permanent**

### **Jean TEYSSIER**

Il s'agit d'autoriser le contrat d'un agent contractuel sur un emploi non permanent de catégorie A afin de faire face aux conséquences de la liquidation de la société Ecorecept. Celle-ci a engendré une charge de travail supplémentaire importante liée à la relance des marchés réalisés. Un contrat a été signé, couvrant la période du 6 novembre 2023 au 30 avril 2024, pour Monsieur Éric Peplinski. La relance des procédures a été également l'occasion de faire un état des lieux et une analyse des process de la commande publique et du suivi d'exécution des marchés qui a relevé la nécessité d'engager un travail de fonds visant à améliorer le process en place, ceci d'autant plus que le marché global de performance du centre de tri a été notifié en décembre 2023.

Par ailleurs, l'augmentation significative des coûts de traitement de certains déchets appelle à la réalisation sans délai d'une réflexion de fonds sur l'optimisation des filières et des paramètres de la commande publique à même de garantir durablement la maîtrise des coûts. Aussi, il est dans l'intérêt du syndicat de prolonger la mission de l'agent contractuel recruté pour une période initiale d'un peu moins de six mois, dès lors que son profil et ses compétences permettent de poursuivre les actions engagées et d'initier de nouvelles actions pour amélioration de la performance du SITTMAT, notamment en matière de maîtrise des coûts et des process d'achat dans un premier temps.

De manière générale, il est nécessaire de faire évoluer l'organisation des services syndicaux afin de leur permettre de conduire avec succès les opérations nouvelles et structurantes que sont le centre de tri collectif et sélectif et, demain, la valorisation des biodéchets et des CSR, tout en garantissant la maîtrise des process d'achat à la recherche permanente de la performance. Un projet de nouvelle organisation sera présenté à l'occasion d'un prochain comité syndical. Ainsi que le permet l'article L.332-23-1 du Code général de la fonction publique, il est proposé de renouveler un contrat déterminé signé par Monsieur Éric Peplinski pour une nouvelle et dernière période d'un maximum de six mois, d'adopter l'exposé qui précède, d'autoriser le Président, ou son son représentant, à signer un nouveau contrat de durée déterminé avec Monsieur Éric Peplinski sur l'emploi technique non permanent pour réaliser les missions décrites ci-dessus et dire que les crédits sont inscrits au budget 2004, chapitre 12 de la section de fonctionnement.

### **Le Président**

Merci. On va passer à la délibération. Vous avez des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

À ce stade de la fin du comité syndical, en votre nom, je voudrais remercier nos collaborateurs et en particulier Géraldine, qui était inquiète depuis des mois. Elle était tellement inquiète qu'elle est rentrée chez elle ce week-end pour voir passer les cloches et se ressourcer. Elle avait bien raison.

### **Géraldine GONELLA**

J'ai voulu faire le CFU dès cette année.

### **Le Président**

Oui, c'est bien. Quand elle a su que cela faisait deux ans qu'on le faisait à Saint-Mandrier... Merci à nos collaborateurs, merci à Christophe et merci aussi à notre vice-président en charge des finances qui a fait deux choses importantes. Il nous a présenté le budget, mais il a surtout été très vite, ce qui va lui permettre d'enclencher sur la réunion du SCOT à 11 heures.

Un peu d'informations aussi sur les biodéchets. Je ne suis pas sûr que tout le monde était là quand j'en ai parlé. J'ai demandé à Christophe, et je l'ai dit au secrétaire général de la préfecture, que nous

allons instruire un dossier pour exproprier la famille MALVICINI sur le terrain du Castelet puisqu'ils nous ont signifié une dernière fois et définitivement qu'ils n'étaient pas vendeurs. C'est le premier point. On verra bien ce qui se passe par la suite.

Ensuite, nous avons eu une réunion avec le Président du SIVED et le Président de Cœur du Var puisque nous aurons cette année un vide de four d'à peu près entre 10 000 et 15 000 tonnes. Comme on discute de façon intéressante avec le SIVED pour essayer de trouver un terrain qui serait plus proche de Cœur du Var, si d'aventure on n'arrive pas à exproprier au Castelet, on leur a demandé s'ils étaient intéressés de venir combler une partie du vide de four. Cela veut dire qu'à partir du mois d'octobre, on pourrait admettre des déchets du SIVED.

### **Christophe DELIGNY**

Ce sera plus certainement sur les périodes de janvier à mars-avril parce qu'en général, en octobre, novembre et décembre, on rapatrie les balles du Golfe de Saint-Tropez et de Porte des Maures qui ont été réalisées pendant l'été.

### **Le Président**

On a entamé une discussion avec eux pour envisager qu'ils puissent venir ici. Cela veut dire qu'ils ne sont pas membres du syndicat. C'est une entité extérieure comme, par exemple, l'hôpital Sainte-Anne. On leur a donné le tarif, qui est le même que l'hôpital Sainte-Anne, c'est-à-dire 152 euros la tonne pour 2024. Si on prend des déchets extérieurs, nous perdons une recette de 30 euros qui nous est versée par ZEPHIRE. Ces 152 euros permettent de faire une petite marge d'un peu plus de 20 euros après avoir déduit les 30 euros qu'on n'aurait plus. On a discuté. On a des échanges de courriers à faire. Il va falloir qu'on aille vers ZEPHIRE parce que c'est le contrat qui veut cela. On vous tiendra informés de la suite. Je crois qu'ils m'ont déjà envoyé le courrier.

### **Christophe DELIGNY**

Aujourd'hui, ZEPHIRE a un contrat d'exclusivité avec Pizzorno pour l'apport de déchets tiers pour combler le vide de four en tant que de besoins. Néanmoins, nous, syndicat, on est propriétaire de l'installation, comme on l'a fait pour l'intégration de Porte des Maures. On peut très bien conventionner dans le cadre d'une entente. Il faut qu'on précise le cadre juridique, mais on peut très bien conventionner avec un syndicat qui a les mêmes compétences que nous pour mutualiser les équipements. Cela va venir diminuer le vide de four à disposition du délégataire. Aujourd'hui, ils remplissent le vide de four.

### **Le Président**

Pas totalement.

### **Christophe DELIGNY**

Aux aléas de fonctionnement près, ils le remplissent. Je vous rappelle que pour l'intégration de Porte des Maures, on a ramené quasiment 23 000 tonnes d'ordures ménagères. On a considérablement réduit le vide de four théorique qui avait été inscrit dans le contrat de DSP, c'est-à-dire les 38 000 tonnes à peu près par an. D'ailleurs, on avait commencé à l'écorner aussi un peu avec l'intégration du Golfe de Saint-Tropez. On a pris un avenant sur la clause de revoyure en général, mais en particulier aussi sur ce point de la diminution du vide de four, en disant qu'avant, ils nous versaient une recette garantie qui correspondait au vide de four théorique inscrit dans la DSP, soit les 38 000 tonnes.

On a dit : « Aujourd'hui, on va vous amener entre 20 000 et 25 000 tonnes de plus, donc on va seulement vous demander de nous garantir 5 000 tonnes qui correspondent aux DASRI ». Ce sont les déchets de soins hospitaliers qui sont une nécessité puisqu'ils n'ont pas d'autres débouchés que l'UVE ici à Toulon en termes de traitement. Leur plus grande crainte était qu'on les oblige à traiter 280 000 tonnes. S'ils ne sont pas en capacité technique de le faire, ils doivent prendre en charge, à

leurs frais et à des prix très importants, le traitement en enfouissement des déchets qu'ils ne sont pas capables de traiter à l'usine. On leur a dit : « On ne va pas vous demander de les prendre en charge. Par contre, on va vous en amener plus. Les 25 000 tonnes, vous êtes obligé de les prendre, mais si on doit vous en amener plus, c'est-à-dire jusqu'à 280 000 tonnes, on vous les amènera seulement si vous êtes en capacité de les traiter ». L'engagement qu'on prendra avec le SIVED est de se dire qu'on traitera des déchets pour autant que l'usine soit en capacité de le faire.

### **Un intervenant**

Ils nous facturent aussi à nous.

### **Un intervenant**

En plus, derrière, il y a les sous-produits. Il y a la chaleur et l'électricité. De toute façon, cela rentre dans un compte commun auquel on est intéressé.

### **Un intervenant**

Eux aussi. Cela leur fait du chiffre d'affaires. Plutôt que d'avoir un vide de four qui est vide et qui n'a pas de clients, ils peuvent avoir des clients très chers, mais s'ils ne viennent pas ?

### **Christophe DELIGNY**

Comme dit le Président, il faut qu'on en discute. On voit ZEPHIRE la semaine prochaine, donc on va aborder le sujet avec eux. Forcément, ZEPHIRE, 51 %, Pizzorno, cela ne va pas leur faire plaisir de perdre cet atout commercial. Quand ils vendent un traitement d'ordures ménagères résiduelles, ils disent : « J'ai de l'enfouissement, mais j'ai aussi un contrat avec ZEPHIRE. Si je peux leur amener des déchets tiers, je vous facturerais une TGAP réduite incinération au lieu d'une TGAP enfouissement ». C'est un argument commercial. Après, au vu du contexte qu'on a dans le Var, je ne suis pas certain que cet argument commercial soit nécessairement déployé sur un marché.

### **Le Président**

Il y a un élément qui est important dans le SRADDET, outre le SRADDET qui est en révision actuellement et qu'on devra voter bientôt. Outre la diminution des déchets ménagers assimilés de 15 % entre 2030 et 2010, outre le fait qu'il faut augmenter la valorisation matière de 50 % à 65 %, dans les OMR restants, il faut qu'il y ait 70 % qui passent par la valorisation énergétique. Sur ce dernier point, on n'a aucun problème, mais tous les autres syndicats du Var ont un problème. C'est ce que nous expliquait le SIVED. Ils ont Pierrefeu-du-Var. Notre collègue n'est pas là, mais il nous a écrit qu'en 2025, il fermerait la route.

### **Un intervenant**

C'est en 2028.

### **Le Président**

J'avais compris 2025. Ils ont la décharge de Ginasservis qui fait à peu près 15 000 tonnes et ils vont à Marseille à la Penne-sur-Huveaune. Ce sont des déchets qui se baladent dans tout le département. Aujourd'hui, pour les trois quarts, il n'y a aucune valorisation énergétique. Le SIVED, le SMIDDEV et autres vont tous avoir des problèmes puisqu'ils ne vont pas respecter le SRADDET.

Quand on regarde le circuit des ordures ménagères, d'abord, on fait de la prévention, après, on fait de la collecte sélective, demain, on fera des biodéchets. On passe en déchetterie et à la fin, il reste des OMR. Le système de traitement qui vient après, c'est la valorisation énergétique. Ce n'est pas la mise en décharge. C'est la raison pour laquelle le SRADDET avait mis obligatoirement « traitement de 70 % des déchets en valorisation énergétique ». Là, vous allez tous les voir. Ceux qui, nous montraient du doigt il y a 20 ans parce qu'on avait une usine...

### **Un intervenant**

Heureusement qu'on a l'usine.

### **Le Président**

Je le dis souvent. Les anciens qui ont créé le syndicat en 1979, il faut les remercier tous les jours. Il faut remercier les villes de Toulon et Ollioules les principales impactées. Elles ont permis cette construction d'usine. Sinon, ce serait mal. On ferait quoi aujourd'hui ? Quand je pense qu'en 2009, Horace LANFRANCHI avait été convaincu qu'il fallait trouver un deuxième système de traitement dans le Var où le Conseil général était compétent en matière de traitement. La deuxième unité aurait dû être une unité de valorisation énergétique dans l'Est du Var. Cela aurait résolu définitivement la problématique des déchets dans le Var. A l'époque, certains n'en ont pas voulu.

Aujourd'hui, regardez ce qui se passe à Draguignan. Ils sont volontaires puisqu'ils ont un projet de valorisation énergétique des CSR pour alimenter une chaudière qui va chauffer des immeubles. Ils ont d'énormes difficultés. C'est pareil pour le SMIDDEV. Ils vont avoir beaucoup de problèmes. Je ne sais pas comment cela va se terminer.

Je ne sais vraiment pas comment on va faire. Imaginons qu'on enlève 15 000 tonnes de biodéchets dans nos ordures ménagères. On va créer un vide de four de 15 000 tonnes et après ? Avec les 15 000 tonnes qu'on aurait aujourd'hui, cela fait 30 000 tonnes. On ne peut pas accueillir tout le Var.

### **Un intervenant**

*(hors micro inaudible-00'57'38)*

### **Le Président**

Oui, mais je te parle d'après 2030. Si on fait 20 kilogrammes, c'est un maximum.

### **Un intervenant**

20 kilogrammes, c'est 700 grammes par habitant par semaine.

### **Le Président**

Aujourd'hui, la population nous pousse à traiter nos biodéchets. Mettez-vous les chiffres dans la tête. 85 kilogrammes, c'est le poids des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles. Normalement, on dit qu'on pourrait en extraire 40 kilogrammes. C'est déjà la moitié. On sait, notamment par amorce puisqu'on a des collectivités qui se sont lancées là-dedans, que celles qui ont un bon rendement, c'est 20 kilogrammes, c'est-à-dire le quart.

### **Christophe DELIGNY**

Dans la littérature, ceux qui font des collectes en porte-à-porte arrivent à 40 kilogrammes pour les meilleurs.

### **Un intervenant**

En porte-à-porte. Vous avez le bac chez vous et vous le sortez comme le bac d'ordures ménagères/ Je ne parle pas de l'habitat urbain. Pour moi, les 40 kilogrammes, ce n'est pas de l'ultra-dense. En apport volontaire, on est plutôt entre 15 et 20 kilogrammes.

### **Le Président**

Pour le porte-à-porte, il y a toujours le problème des normes des tailles. Par exemple, les camions ne peuvent plus faire marche arrière, donc on leur interdit des rues. C'est très difficile de faire des porte-à-porte dans certains cas. Quand il n'y a pas de marge de retournement et qu'il faut compter

la marche arrière, 50 mètres, c'est court. En plus, il y a le bip-bip et on ne peut pas déranger. Cela fait que, petit à petit, il y a des endroits où on pouvait faire du porte-à-porte, mais on n'en fait plus.

### **Christophe DELIGNY**

Maintenant, on n'a plus le droit qu'à faire des manœuvres de retournement.

### **Le Président**

Je reviens sur les biodéchets. Si on prend 20 kilogrammes avec le nombre d'habitants qu'on a dans le SITTMAT, cela fait un peu plus de 12 000 tonnes. Si demain, on arrive à capter ces 20 kilogrammes, cela veut dire 12 000 tonnes plus les 15 000 tonnes de vide de four, on aurait un vide de four de 27 000 tonnes. Avec un vide de four de 27 000 tonnes, on n'arrivera jamais à faire venir tout le Var. J'ai expliqué cela l'autre jour en préfecture parce qu'ils parlaient tous en disant 80 kilogrammes, mais 80 kilogrammes multiplié par 600 000 habitants... 80 kilogrammes, c'est ce qu'il y a dans les ordures ménagères, mais ce n'est pas ce qu'on va capter.

Voilà les enjeux pour demain.

*La séance est levée.*